

---

Dons du conseil général, du comité de surveillance et de la société populaire de Réalville (Lot), lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons du conseil général, du comité de surveillance et de la société populaire de Réalville (Lot), lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 151;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_22013\\_t1\\_0151\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22013_t1_0151_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

condition meilleure en lui faisant connoître toute la dignité de son être.

C'est ainsi, citoyens représentans, que le peuple dirigé au bien par les institutions sociales que vous venez d'établir, anticipera le terme du bonheur que nous avons tous lieu d'attendre de votre sollicitude paternelle.

Il m'est bien doux, citoyens représentans, de vous transmettre la jouissance délicate que j'ai éprouvée en voyant la réunion de tous les cœurs. C'est ainsi que, sortant du temple de la raison dédié à l'Être suprême, le peuple et les magistrats, confondus ensemble, ne formant pour ainsi dire qu'une même famille, parcoururent toutes les rues précédés d'une charrue attelée d'une paire de bœufs et d'un charriot portant des gerbes de bled, et une jeune femme avec de petits enfans. De[s] chants patriotiques et des hymnes à la liberté accompagnèrent une musique guerrière et c'est ainsi que les administrateurs et municipaux furent ramenés par un cortège nombreux dans le lieu de leurs séances. Tous faisoient éclater des transports d'allégresse et juroient, à l'envi les uns des autres, le maintien de la constitution républicaine et une entière soumission aux loix décrétées par la Convention. Tout s'écrioit : vive la République, vive la Montagne qui nous a sauvés ! C'est ainsi que s'est terminée cette fête intéressante dont j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de faire passer le détail à la Convention, persuadé qu'elle daignera l'accueillir puisque ce n'est qu'en transmettant aux citoyens de tous les lieux les exemples de patriotisme et de fraternité qu'on électrise les âmes et qu'on les porte insensiblement à la vertu en formant les mœurs républicaines. Salut, égalité et fraternité !

HÉRISSE, RIVIÈRE (*secrét.*).

## 52

L'agent national du district de Mont-Ferme, département de l'Ain, adresse à la Convention nationale le tableau des dons patriotiques faits par les citoyens de ce district en faveur des défenseurs de la patrie. Ces dons consistent en 14 628 liv. 5 s. en assignats, 3 onces 14 grains en or, 15 marc 6 onces d'argent, 1 805 chemises, 115 paires de bas, 189 paires de souliers, 2 paires de bottes, 8 culottes, 4 gilets, 3 habits, 45 paires de guêtres, 29 draps de lit, 3 mouchoirs, 2 couvertures de laine, 1 217 livres de linge ou charpie et 359 liv 13 sous 6 deniers en numéraire. Il annonce que les matières d'or et d'argent ont été envoyées avec l'argenterie des églises au directeur de la monnaie de Paris, les effets à l'armée des Alpes et à celle du Rhin, et que les fonds en numéraire et en assignats ont été versés dans la caisse du receveur du district de Montferme.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (1).

(1) P.V., XLIII, 257. *Débats*, n<sup>o</sup> 695, 501; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1503; *B<sup>in</sup>*, 3 fruct. (suppl<sup>1</sup>).

## 53

Le conseil général, le comité de surveillance et la société populaire de Réalville, département du Lot, félicitent la Convention nationale sur ses travaux et sur l'énergie avec laquelle elle écrase toutes les factions et les conspirateurs; l'assurent de leur reconnaissance et de leur dévouement; lui expriment leur horreur pour la tyrannie et pour tous les ennemis de la liberté et de la vertu; l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait consolidé la révolution et lui annoncent qu'ils ont armé et équipé un cavalier jacobin et donné 1 500 liv. aux volontaires de différentes levées; que leur commune a fourni 160 jeunes gens qui sont aux frontières, et 200 livres de salpêtre; qu'ils ont remis à leur district l'argenterie, les cloches, le cuivre et le fer de leurs ci-devant églises, et en dons patriotiques 11 470 liv., 206 draps de lit, 270 chemises, 27 paires de bas, 6 habits uniformes, 6 paires de souliers, 928 livres de vieux linge ou charpie, etc.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (1).

## 54

Le conseil général de la commune de Vernioz, département de l'Isère, adresse à la Convention nationale un extrait de ses registres par lequel il la félicite sur ses travaux, et particulièrement sur le décret du 22 floréal et le rapport qui l'a précédé, fait par Barère au nom du comité de salut public, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que tous les ennemis de la République soient anéantis.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Le conseil g<sup>al</sup> de la comm. de Vernioz, au présid. de la Conv.; Vernioz, 21 therm. II*] (3)

Citoyen président,

Nous t'adressons extrait du procès-verbal du conseil général de notre commune en date du 3 thermidor.

Tu verras les sentiments qu'il renferme et les principes du conseil, dont nous sommes garants.

PICARD (*maire*), J. B. HAY (*off. mun.*), GOUTERON (*agent nat. provisoire*), VALLIN (*off. mun.*), JACQUIER (*secrét.*).

Commune de Vernioz, canton d'Auberives, district de Vienne, département de l'Isère.

(1) P.V., XLIII, 257-258. *B<sup>in</sup>*, 2 fruct. (suppl<sup>1</sup>); *Ann. patr.*, n<sup>o</sup> DXCV; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1503 (Reinville dans les 2 gazettes).

(2) P.V., XLIII, 258.

(3)C 313, pl. 1252, p. 16, 17. *B<sup>in</sup>*, 2 fruct. (suppl<sup>1</sup>).